



Paris, le 12 janvier 2018

Tour de Bretagne : les travaux de désamiantage prévus en mars 2018 en site occupé sont-ils dangereux pour les personnels ?

Madame la Secrétaire générale,

Les représentants syndicaux des CHSCT de la Direccte ont alerté leurs homologues du CHSCT Finances 44 sur les travaux de désamiantage prévus à partir de mars 2018 pour le retrait et le remplacement des volets de désenfumage.

L'ISST de la Direccte compétent a en effet établi un rapport qui remet fortement en cause la possibilité d'effectuer ces travaux de désamiantage en site occupé, comme le syndicat l'a prévu, en raison de risques certains de propagation de poussières d'amiante dans l'ensemble de la Tour lors de ces travaux.

L'appartenance de cet ISST à l'Inspection du Travail et ses références à la Tour Montparnasse, où des problèmes similaires ont été constatés lors d'opérations de désamiantage, donnent un poids particulier à son avis.

Par ailleurs, l'ISST confirme les incertitudes concernant la sécurité incendie dues à l'absence de vérification du fonctionnement des systèmes de désenfumage depuis plusieurs mois (volets surfactés), comme nous vous l'avions indiqué lors du CHSCTM du 19 décembre 2017.

Vous aviez déclaré le 19 décembre que la sécurité des personnels de notre ministère qui travaillent dans la Tour de Bretagne était une priorité absolue et nous nous en sommes félicités.

C'est pourquoi nous souhaitons une rencontre rapide afin d'être informés des décisions envisagées par le ministère pour répondre à ces éléments nouveaux qui provoquent une très vive inquiétude parmi les personnels concernés et leurs représentants.

Veillez agréer, madame la Secrétaire générale, l'expression de notre considération distinguée.